



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

Une SEANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le TREIZIEME (13^e) jour du mois de DECEMBRE de l'an DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

Sont présents : MM. Nicholas Ouellet
Harvey Stevens
Philippe Dutil

MMES Sandra Harrison
Deborah Bishop
Valérie Lavallée

Formant quorum sous la présidence de Jody Stone, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 5 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h00, M Jody Stone déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et du public.

2.0
2021-12-9621

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M Stone dépose le projet d'ordre du jour. Le point *6.13- Acceptation de la soumission pour l'émission de billets* est ajouté et le *point 6.10 – Embauche d'un responsable de l'urbanisme et de l'environnement* est reporté.

*Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé par Harvey Stevens
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.01
2021-12-9622

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

*Il est proposé par Philippe Dutil
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit accepté comme déposé.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

SCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

4.0

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement no 2019-02* de la municipalité, pour une période maximale de TRENTE (30) minutes.

Nom du/de la citoyen(nne)	Sujets abordés
Jean-Louis Le Cavalier	- Trottoir sur la rue Principale, entre Campbell et Du Granit

5.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX

5.01

Rapport des délégations de pouvoir

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois novembre 2021, lesquels sont joints à la présente. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Allen Desrosiers	24 600,24 \$
Jean-Charles Bellemare	4 946,30 \$

5.02

Rapport des revenus et des dépenses

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité au 31 octobre 2021, lequel est joint à la présente.

5.03

Rapport d'activités

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de novembre 2021.

5.04

Politique de bienvenue – accès à la propriété : liste mensuelle

Le directeur général annonce qu'il n'y a pas de liste de bénéficiaires pour le mois de novembre 2021.

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

6.01
2021-12-9623

Comptes payés et à payer

*Il est proposé par Sandra Harrison
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer suivantes :

Liste des comptes	Montants
Comptes payés en novembre 2021	156 501,42 \$
Comptes à payer en décembre 2021	248 637,40 \$
Ajouts du 13 décembre 2021	73 041,44 \$

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

SCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
[Signature]

MAIRE

6.02
2021-12-9624

Création d'un fonds dédié aux élections municipales

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial a adopté, le 4 novembre 2021, le projet de la loi 49, intitulé *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi oblige les municipalités à prévoir les sommes nécessaires pour la tenue d'une élection par la création d'un fonds dédié, auquel une somme soit affectée annuellement afin d'avoir les liquidités nécessaires pour la tenue des élections générales ;

CONSIDÉRANT QUE la loi exige que le conseil municipal convienne du montant à affecter après avoir consulté le président d'élection ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal et le président d'élection s'entendent sur la création d'un fonds de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$) pour la tenue d'une élection, soit l'affectation d'un montant de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$) annuellement.

*Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Harvey Stevens
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent la création d'un fonds dédié aux élections municipales dans lequel sera affecté un montant annuel de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$) annuellement.

ADOPTÉE

6.03
2021-12-9625

Adoption du budget 2022 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Sandra Harrison
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal acceptent l'adoption du budget 2022 de la *Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook*, lequel prévoit une quote-part estimée à QUATRE-VINGT-UN MILLE QUARANTE-CINQ DOLLARS (81 045 \$).

ADOPTÉE

6.04
2021-12-9626

Adoption du budget 2022 de la Régie intermunicipale d'Incendie Memphrémagog-Est

*Il est proposé par Philippe Dutil
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal acceptent l'adoption du budget 2022 de la *Régie intermunicipale d'Incendie Memphrémagog-Est*, lequel prévoit une quote-part estimée à DEUX CENT SEIZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TROIS SOUS (216 447,83 \$), incluant les frais pour le service des premiers répondants.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

6.05
2021-12-9627

Vérification comptable 2021 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton : demande d'honoraires supplémentaires

CONSIDÉRANT QU'À la suite d'un appel d'offres sur invitation lancé par la Ville de Stanstead, en octobre 2020, la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a déposé une offre de service de 3 ans pour la vérification comptable annuelle pour la Ville de Stanstead ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres et l'offre de service subséquent avaient été produits sur la base d'un travail intensif produit au préalable par la permanence de la ville qui comptait, à l'époque, sur les services d'une trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE maintenant, la permanence de la Ville ne peut produire les mêmes documents, à la suite du départ de la trésorière et que conséquemment, la firme RCGT devra accomplir des tâches supplémentaires lors de l'exercice annuel de vérification comptable ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a reçu, le 29 novembre 2021, une demande d'honoraires supplémentaires de la part de la directrice du compte au sein de RCGT, laquelle prévoit un montant supplémentaire maximum de SIX MILLE DOLLARS (6 000 \$), sur la base d'une estimation des heures supplémentaires facturables ;

Il est proposé par Philippe Dutil

Appuyé par Valérie Lavallée

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal acceptent la demande d'honoraires supplémentaires présentée par la firme RCGT au directeur général, pour un montant supplémentaire maximum de SIX MILLE DOLLARS (6 000 \$).

ADOPTÉE

6.06
2021-12-9628

Indexation salariale des employés de la Ville : 2022-2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait adopté une résolution fixant l'indexation des salaires des employés de la Ville à DEUX POUR CENT (2%) pour une période de CINQ (5) ans, laquelle se terminait en 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'À la lumière de la situation économique actuelle, plus particulièrement la hausse marquée de l'indice des prix à la consommation (IPC), les membres du conseil municipal souhaitent revoir cette décision ;

Il est proposé par Valérie Lavallée

Appuyé par Harvey Stevens

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal acceptent indexer les salaires des employés au même taux que l'IPC canadien en vigueur au mois de septembre de chaque année, mais à un minimum ne descendant pas sous les DEUX POUR CENT (2%) et à un maximum n'allant pas au-dessus de QUATRE POUR CENT (4%) ;

QUE ce nouveau calcul d'indexation salarial débute au 1^{er} janvier 2022 et soit valide jusqu'au 31 décembre 2025 ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

SCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

QUE cette méthode l'indexation salariale soit conciliée au Manuel de l'employé de la Ville de Stanstead ;

ADOPTÉE

6.07
2021-12-9629

Formation obligatoire des élus – 2022

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption du projet de loi 49, le gouvernement provincial oblige tous les élus, incluant ceux et celles qui n'en sont pas à leur premier mandat, à suivre une formation sur l'éthique et la déontologie à l'intérieur des six (6) premiers mois de leur mandat ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi exige aussi que le contenu et la personne donnant la formation soient tous deux autorisés par la *Commission municipale du Québec* (CMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des municipalités du Québec (FQM) offre la formation sur l'éthique et la déontologie sanctionnée par la CMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des élus municipaux de la Ville de Stanstead souhaitent suivre la formation en anglais ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a sollicité une offre de formation auprès de la FQM et du cabinet d'avocats Caïn Lamarre ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a acheminé une offre de service au directeur général qui prévoit une journée complète de formation sur place pour un montant total de DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500 \$) plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'offre de services et s'en montrent satisfaits ;

Il est proposé par Sandra Harrison

Appuyé par Philippe Dutil

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead acceptent l'offre de formation de la FQM, laquelle est attestée conforme par la CMQ, pour un montant de DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500 \$) plus taxes ;

QUE cette formation soit donnée en anglais par Me Stéphane Reynolds du cabinet Caïn Lamarre, à l'hôtel de ville, le 5 février 2022 ;

QU'un montant suffisant pour couvrir les honoraires de cette formation ainsi que les frais afférents soit prévu au budget de fonctionnement de l'année 2022.

ADOPTÉE

6.08
2021-12-9630

Dépôt du Rapport d'audit portant sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations de la Commission municipale du Québec

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Harvey Stevens

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

6.09
2021-12-9631

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead affirment avoir pris connaissance des deux rapports d'audits produits par la *Commission municipale du Québec*, soit le rapport sur l'adoption du budget 2021 et le rapport sur l'adoption du PTI 2021-2023 ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit acheminée à la CMQ, conformément aux exigences émises par celle-ci.

ADOPTÉE

Embauche d'un commis comptable

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2021-09-9556, le conseil municipal a entériné la création d'un poste de commis comptable et a autorisé le directeur général a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et un membre du conseil municipal ont effectué des entrevues d'embauche le 29 novembre dernier et recommandent aux membres du conseil l'embauche de Madame Penny Thériault au poste de commis comptable ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a convenu d'un projet de contrat avec Mme Thériault, conformément aux politiques salariales en vigueur, lequel a été acheminé aux membres du conseil municipal et que ceux-ci s'en sont montré satisfait ;

*Il est proposé par Sandra Harrison
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent l'embauche de Madame Penny Thériault au poste de commis comptable ;

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général et le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Stanstead, le contrat de travail de Mme Thériault, tel que soumis en annexe ;

ADOPTÉE

6.10

Embauche d'un responsable de l'urbanisme et de l'environnement

Le point est reporté à une séance ultérieure.

6.11
2021-12-9632

Liste de destruction – 2021

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Archives Lanaudière a procédé à l'inventaire de QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE ET UN (4 741) dossiers contenant des documents d'archives de la Ville de Stanstead ;

CONSIDÉRANT QUE les archivistes de l'organisme ont produit une liste de documents à conserver à perpétuité, d'autres à conserver pour une durée déterminée selon un calendrier de conservation, et d'autres pouvant être détruits immédiatement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit approuver par résolution la destruction des documents apparaissant sur la liste des documents à détruire ;

CONSIDÉRANT QUE cette liste se trouve en annexe à la présente résolution ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

TCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

*Il est proposé par Philippe Dutil
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise la destruction des documents d'archives apparaissant sur la liste produite par l'organisme Archives Lanaudière.

ADOPTÉE

6.12
2021-12- 9633

Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 121 600 \$ qui sera réalisé le 20 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Stanstead souhaite emprunter par billets pour un montant total de CENT VINGT ET UN MILLE SIX CENTS DOLLARS (121 600 \$) qui sera réalisé le 20 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2005-78	7 700 \$
2005-79	113 900 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

*Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 20 décembre 2021 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 20 juin et le 20 décembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	23 100 \$	
2023	23 700 \$	
2024	24 300 \$	
2025	25 000 \$	
2026	25 500 \$	à payer en 2026)
2026	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
JCB

MAIRE

6.13
2021-12-9634

Acceptation de la soumission pour l'émission de billets

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 décembre 2021, au montant de 121 600 \$;

1 -CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG		
23 100 \$	2,44000 %	2022
23 700 \$	2,44000 %	2023
24 300 \$	2,44000 %	2024
25 000 \$	2,44000 %	2025
25 500 \$	2,44000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,44000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
23 100 \$	1,15000 %	2022
23 700 \$	1,55000 %	2023
24 300 \$	1,80000 %	2024
25 000 \$	2,00000 %	2025
25 500 \$	2,10000 %	2026

Prix : 98,01200 Coût réel : 2,56797 %

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG est la plus avantageuse ;

*Il est proposé par Harvey Stevens
Appuyé par Philippe Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Stanstead accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG pour son emprunt par billets en date du 20 décembre 2021 au montant de 121 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2005-78 et 2005-79. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série CINQ (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE le directeur général, M Jean-Charles Bellemare et le maire, M Jody Stone, soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

SCB

SECRETÉRIE-
TRÉSORIER

[Signature]
MAIRE

7.0

LÉGISLATION

7.01
2021-12-9635

Règlement 2013-167-18-02 : Adoption

CONSIDÉRANT QUE le Règlement no 2013-167 et ses amendements, tous relatifs au traitement des élus municipaux de la Ville de Stanstead, sont en vigueur ;
CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du règlement original et l'article 3 du règlement amendé prévoient que le salaire et les avantages imposables des élus soient indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal actuel souhaitent suspendre cette indexation pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Valérie Lavallée que le dépôt d'un projet de règlement a été fait lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

En conséquence,

*Il est proposé par Harvey Stevens
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le présent règlement soit adopté, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Amendement de l'article 5 du Règlement 2013-167 et de l'article 3 du Règlement 2013-167-18-01

La rémunération de base et les allocations de dépenses ne seront pas indexées pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est en vigueur au moment de son adoption.

ADOPTÉE

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

9.0

TRAVAUX PUBLICS

9.01

Offre de services : CIMA+ - Drainage rue Lajeunesse

Il y a une discussion sur le dossier et la décision est prise de reporter le point à une séance ultérieure.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

SCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

<p>10.0</p> <p>10.01 2021-12-9636</p>	<p><u>HYGIÈNE DU MILIEU</u></p> <p><u>Autorisation d'une demande d'aide financière au Volet 2 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable ;</p> <p><i>Il est proposé par Sandra Harrison Appuyé par Nicholas Ouellet Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i></p> <p>QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;</p> <p>QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP ;</p> <p>QUE monsieur Jean-Charles Bellemare, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>11.0</p> <p>11.01 2021-12-9637</p>	<p><u>LOISIRS ET CULTURE</u></p> <p><u>Cotisation annuelle 2022 : « Association des plus beaux villages du Québec »</u></p> <p><i>Il est proposé par Nicholas Ouellet Appuyé par Valérie Lavallée Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i></p> <p>QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead acceptent de renouveler l'adhésion à l'Association des plus beaux villages du Québec pour l'année 2022, au montant maximal de DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500 \$)</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>12.0</p> <p>12.01</p>	<p><u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</u></p> <p><u>Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – novembre 2021</u></p> <p>Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de novembre 2021 et le maire fait un résumé du rapport d'activités en urbanisme.</p>



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE

Le directeur général fait un bref résumé des principaux sujets de la correspondance reçue en novembre.

14.0

VARIA

Le conseiller Harvey Stevens rapporte avoir refusé la présidence de l'organisme responsable de l'organisation du Marché public de Stanstead afin d'éviter tout conflit d'intérêts, lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme, le 8 décembre 2021. M Jean Desrosiers a été élu président, lui qui est co-proprétaire de l'Auberge Sunshine.

Le maire fait un résumé des points saillants des différentes rencontres auxquelles il a assisté lors des dernières semaines :

- a) Régie intermunicipale d'incendie Memphrémagog Est :
 - Monsieur Stone a été élu président de la Régie ;
 - L'augmentation de la quote-part est d'environ 7% et il faudra vraisemblablement s'y faire, car il y aura passablement d'investissement en immobilisation dans les prochaines années (camions, casernes et autres équipements).
- b) Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook :
 - Augmentation de la quote-part en deçà de l'inflation ;
 - Renouvellement de l'entente avec la MRC du Val-Saint-François pour le composte, ce qui permet de conserver un tonnage suffisant ;
- c) MRC de Memphrémagog
 - Nominations aux comités en janvier 2022. M Stone a demandé à être sur différents comités ;
 - Requête au MTQ pour assouplir les règles en matière de transport collectif pour permettre, notamment, d'accommoder plus d'utilisateurs ;
 - Plusieurs nouveaux maires et mairesses (14 sur 17) et équité hommes/femmes pour la première fois à la MRC ;
 - Demande de résolution d'appui de la MRC à la demande de subvention du Collège de Stanstead pour l'agrandissement de l'aréna, ce qui a été accepté.

15.0

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Nom du/de la citoyen(nne)	Sujets abordés
Hélène Hamel	- Félicitations aux nouveaux élus
	- Demande de mettre des tables de pique-nique sous le nouveau gazebo
	- Demande d'embauche d'un agent de loisirs et culture

16.0
2021-12-9638

LEVÉE DE LA SÉANCE (16.0)

*Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20h18.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

503

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER


MAIRE

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,



Jody Stone,
Maire



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier